



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Jeudi 7 juin 2024 : cérémonie du prix « Non au harcèlement » dans l'académie**

Limoges, le 06/06/2024

Jeudi 7 juin, le rectorat de Limoges a organisé au lycée Auguste Renoir la cérémonie du **prix académique « Non au harcèlement » 2024**. Un temps académique important, à la fois convivial et émouvant au cours duquel ont été présentées les productions, affiches et vidéos, réalisées par les élèves lauréats de l'académie de Limoges. Cette année, **51 productions, de l'école élémentaire au lycée**, ont été proposées au jury académique qui a eu la tâche de les départager le 4 avril dernier.

Présidente de la cérémonie, la rectrice Carole Drucker-Godard a chaleureusement félicité les élèves et les équipes des écoles et établissements participants. Elle a salué la grande qualité de leurs productions et **leur engagement en faveur de la sensibilisation et de la lutte contre le harcèlement**. Elle a également souligné le travail de fond mené au quotidien dans les établissements scolaires pour détecter, signaler et suivre les situations en lien avec les services académiques.

Elle a également rappelé que, malgré une prise de conscience collective, le harcèlement et le cyberharcèlement étaient des phénomènes particulièrement graves qui persistaient et contre lesquels la communauté éducative devait se montrer constamment vigilante : « Trop d'élèves qui sont encore victimes ; trop d'élèves qui sont encore témoins et n'osent pas dire... ce silence doit cesser pour que la violence s'arrête et que la reconstruction puisse avoir lieu. C'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui tous ensemble : **NOUS FAISONS TAIRE LE SILENCE.** »

Les référentes académiques harcèlement, organisatrices de la cérémonie, ont ensuite rappelé le protocole et les dispositifs existants pour signaler et pour traiter les situations, notamment le numéro unique 3018 et la plateforme stopharcèlement.

L'académie de Limoges s'est en effet engagée dans la mise en place du programme pHARe en septembre 2021, avant la généralisation nationale en septembre 2022. 1700 personnels sont déjà formés et le

**Cellule communication  
Cabinet de la rectrice**

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56  
Mél : [ce.communication@ac-limoges.fr](mailto:ce.communication@ac-limoges.fr)

13 rue François Chénieux  
87031 Limoges Cedex

déploiement de la formation se poursuit. **La cellule académique sera également renforcée à la rentrée avec 4 personnels entièrement dédiés à la sensibilisation et à la lutte contre le harcèlement scolaire.**

À noter, la présence de Bruno Ribière, président de la MAE 87, partenaire du prix « Non au harcèlement » depuis 2013, qui a remis un chèque de 1000 euros aux lauréats de prix coup de cœur académique. Grâce à ce montant, les élèves du collège Maurice Rollinat de Brive-la-Gaillarde pourront mettre en œuvre un projet dédié à la lutte contre le harcèlement au sein de leur établissement.

### Palmarès académique « Non au harcèlement » 2024

- ✓ Affiche « Non au harcèlement »
  - École élémentaire Jacques Brel de Limoges : 51 élèves de CM1 et CM2 ;
  - Collège Jean Picart le Doux de Bourgneuf : les 3 classes de 6<sup>e</sup>, quelques élèves de 5<sup>e</sup>, les élèves de l'atelier radio ;
  - Lycée polyvalent Turgot de Limoges : 25 élèves de 1<sup>re</sup> option EPS.
- ✓ Vidéo « Non au harcèlement »
  - École élémentaire publique de Feytiat : 23 élèves de CM1 ;
  - Collège Maurice Rollinat de Brive-la-Gaillarde : 19 élèves (ambassadeurs de communication positive, ambassadeurs pHARe, élèves de la classe à horaires aménagés musique, éco délégués, élèves du conseil de la vie collégienne) ;
  - Lycée polyvalent des métiers du bâtiment de Felletin : 10 élèves ambassadeurs.
- ✓ Prix Prévention du harcèlement sexiste et sexuel, toutes classes confondues
  - Vidéo du collège Louis Durand de Saint-Vaury : 20 élèves de 3<sup>e</sup>.
- ✓ Prix Prévention du cyberharcèlement, toutes classes confondues
  - Vidéo de la section d'enseignement professionnel privée Marguerite Bahuët de Brive-la-Gaillarde : 30 élèves de 2<sup>de</sup> Animation Enfance Personnes Agées.
- ✓ Prix spécial « inclusion », toutes classes confondues
  - Vidéo du lycée d'Arsonval de Brive-la-Gaillarde : 8 élèves issus de classes de 4<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup> et Terminale.
- ✓ Prix coup de cœur académique (reçoit 1000 euros de la MAE)
  - Vidéo du collège Maurice Rollinat de Brive-la-Gaillarde : 19 élèves (ambassadeurs de communication positive, ambassadeurs pHARe, élèves de la classe à horaires aménagés musique, éco délégués, élèves du conseil de la vie collégienne).

Le prix « Non au harcèlement », organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE, a pour objectif de **donner la parole aux jeunes** des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la **création d'affiches ou de vidéos**. Ce prix s'inscrit dans le cadre de l'enseignement moral et civique ainsi que dans une démarche globale d'amélioration du climat scolaire dans les structures scolaires.

## Cellule communication Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56  
Mél : [ce.communication@ac-limoges.fr](mailto:ce.communication@ac-limoges.fr)

13 rue François Chénieux  
87031 Limoges Cedex